



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 6 novembre 2018

### Le financement de la recherche dans l'UE nécessite moins de formalités administratives, indique la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, la charge administrative pesant sur les personnes qui demandent ou qui gèrent des subventions de recherche au titre du programme Horizon 2020 de l'UE a diminué. Les auditeurs affirment que la plupart des mesures de simplification adoptées par la Commission européenne ont été efficaces, même si des améliorations restent possibles.

Le programme Horizon 2020 permet d'octroyer des fonds à des chercheurs, des instituts de recherche, des universités, des entreprises privées et des organismes publics – agissant à titre individuel ou sous la forme de consortiums – participant à des projets de recherche collective. Avec un budget de 76,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020, il est le plus grand programme public de recherche et d'innovation au monde.

La simplification et la réduction des formalités administratives constituent une finalité essentielle d'Horizon 2020. Les auditeurs ont cherché à déterminer si les mesures de simplification prises par la Commission européenne avaient permis d'alléger la charge administrative pour les bénéficiaires. Ils ont constaté que la plupart des mesures s'étaient avérées efficaces, même si toutes n'avaient pas produit les résultats escomptés et si des améliorations restaient possibles. Il importe également de garantir la stabilité des règles, affirment les auditeurs: en effet, bien que les bénéficiaires soient capables de s'adapter à des règles complexes, des modifications fréquentes sont source de confusion et d'incertitude.

*«La simplification du financement de la recherche et de l'innovation fait partie des questions que l'UE doit traiter depuis de nombreuses années», a déclaré M. Alex Brenninkmeijer, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Le processus de demande de subvention est désormais plus facile à mener à bien pour un plus grand nombre de chercheurs, mais la Commission peut encore améliorer le soutien qu'elle apporte en renforçant l'efficacité de*

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.*

*Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

@EUAuditors

[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

*ses différents outils de communication tels que le service d'assistance et les points de contact nationaux.»*

Les auditeurs ont constaté que la Commission avait tiré parti de son expérience de la gestion des programmes-cadres antérieurs. De nouvelles structures, notamment le centre d'appui commun (CSC), ont permis une mise en œuvre plus cohérente du programme. Toutefois, le service de renseignements sur la recherche, qui dispense conseils et assistance aux candidats et aux participants, n'a pas été intégré dans le CSC, et le soutien ainsi que l'aide fournis par les points de contact nationaux sont de niveau variable.

Les outils de soutien tels que le portail des participants ont été améliorés, et le recours à la signature électronique a simplifié l'octroi des subventions ainsi que leur gestion. Cependant, certaines améliorations techniques restent nécessaires, et les bénéficiaires – surtout ceux qui ont peu d'expérience – peinent à se repérer dans le manuel relatif aux subventions.

Le délai entre le moment où une proposition est soumise et celui où la convention de subvention est signée a été nettement raccourci. Toutefois, seuls quelques appels à propositions donnent lieu à une évaluation en deux étapes, ce qui prêche à conséquence, en particulier, pour les candidats dont les propositions ne sont pas retenues. En outre, le label d'excellence, qui visait à faciliter l'obtention d'un financement au titre d'un autre dispositif pour les meilleures des propositions non retenues, n'a pas encore répondu aux espérances.

Les règles relatives aux frais de personnel restent complexes, d'où des erreurs dans les déclarations de coûts. La nouvelle approche s'est accompagnée de quelques répercussions négatives, synonymes d'une certaine confusion et d'une certaine insécurité juridique. Les options de coûts simplifiés, telles que les montants forfaitaires et les prix à vocation incitative, pourraient réduire la charge administrative, mais elles n'ont pas encore fait l'objet d'essais suffisamment poussés.

La Cour des comptes recommande à la Commission européenne:

- de mieux communiquer avec les demandeurs et les bénéficiaires;
- d'intensifier les essais relatifs aux montants forfaitaires;
- d'étudier les possibilités de recourir davantage à l'évaluation en deux étapes des propositions;
- de réexaminer les conditions de rémunération des experts chargés des évaluations;
- de faire en sorte que le label d'excellence soit davantage reconnu;
- de garantir la stabilité des règles ainsi que des orientations à l'intention des participants;
- d'améliorer la qualité des audits sous-traités;
- de simplifier encore les outils et les orientations destinés aux PME.

**Remarques à l'intention des journalistes**

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne de l'utilité de nos travaux pour les citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 28/2018 «La plupart des mesures de simplification intégrées dans Horizon 2020 ont facilité la vie des bénéficiaires, mais des améliorations restent possibles» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour des comptes européenne ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)).